

Ecole Energies & Recherches

sources, vecteurs, contraintes

5^{ème} édition



18 – 23 mars 2012

Station Biologique, Roscoff

Inscription & Programme

<http://eer.in2p3.fr>

Doctorants* et Chercheurs

*frais de séjours pris en charge par l'école



Cette école est destinée principalement aux doctorants et post doctorants, elle est organisée par l'ADEME, le CEA, le CNRS (par l'intermédiaire du Programme Interdisciplinaire Energie) et l'IFP Energies Nouvelles, avec la participation de l'IN2P3, du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et du LPSC. Pendant une semaine nous proposons à des doctorants de s'immerger dans la problématique de l'énergie et nous leur offrons un tour d'horizon des dernières recherches effectuées dans ce domaine. Le programme est organisé autour des sources et des vecteurs d'énergie du futur et aborde de façon pluridisciplinaire les principales contraintes sociales, économiques et environnementales.

Chaque thème donne lieu à un cours dispensé par un chercheur spécialiste du domaine. Les doctorants sont tous sollicités pour présenter oralement leurs travaux de recherche sous forme de courts clips de 4 minutes expliquant leur thématique de recherche. Ceux-ci sont suivis par des séances poster où les doctorants présentent plus en détail leurs travaux. En plus des cours, un séminaire, une table ronde et des ateliers sont proposés aux participants. Les frais de séjour des doctorants seront intégralement pris en charge par l'école. Cette année encore, une dizaine de places sont disponibles pour les chercheurs souhaitant participer à l'école (frais de séjour à leur charge).

Les PRE-INSCRIPTIONS sont ouvertes jusqu'au 31 décembre 2011 et s'effectuent sur le [site de l'école](#).

Les renseignements pour les exposés et posters des doctorants doivent être fournis par l'intermédiaire du formulaire d'inscription sur le site de l'école. Le nombre de places étant limité, le Comité d'Organisation procèdera, si nécessaire, à une sélection des candidatures en fonction des profils. L'inscription définitive sera validée en janvier 2012.